

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2021 – 122

Le 29 Juillet 2021

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Brookfield Property Partners L.P. (BPY - BAM2) Plan d'arrangement (Suivi)

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations du circulaire No. 139-21 et de l'avis aux membres No. 2021-117 publiés le 26 juillet 2021, le prix de clôture de Brookfield Asset Management Inc. catégorie A (TSX: BAM.A) en date du 26 juillet 2021, est fixé à 63,67 \$ CA par action.

Le prix de référence de la nouvelle part de Brookfield Property Preferred L.P. (TSX: BPYP.PR.A), est fixé à 31.43 \$ CA par part.

De plus, en raison des paramètres globaux maximaux de trésorerie, d'actions et des parts définis dans les mécanismes du plan d'arrangement, la contrepartie par défaut a été modifiée comme suit:

- i) USD 12,3842\$;
- ii) 0.091336 actions de BAM.A et
- iii) 0.065720 parts de BPYP.PR.A

En conséquence, le nouveau livrable par contrat BAM2 & KYP sera le suivant :

NOUVEAU **9 actions ordinaires de Brookfield Asset Management Inc. catégorie A, un**
LIVRABLE PAR **montant en espèces de 8,51\$ CA équivalente à 0.1336 (100 x 0.001336)**
CONTRAT: **actions ordinaires de Brookfield Asset Management Inc. catégorie A basé**
 sur le prix de clôture le 26 juillet 2021, 6 parts de Brookfield Property
 Preferred L.P., un montant en espèces de 17,98\$ CA équivalent à 0.5720 (100
 x 0.005720 parts de Brookfield Property Preferred L.P., basé sur le prix de
 référence et un montant en espèces de 1238,42\$ US

Tout autre détail du rajustement compris dans le circulaire No. 139-21 et dans l'avis aux membres No. 2021-117 demeurent inchangé.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anne Fiddes
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC